

PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2022-2030



LE PLAN DE RÉDUCTION

Un plan d'action visant la **réduction des émissions de GES** du volet corporatif et de la collectivité a été réalisé à partir de l'inventaire 2018, qui constitue également l'année de référence à partir de laquelle les réductions sont calculées. Les actions seront mises en œuvre au courant de la période 2022-2030. Le présent document détaille les actions phares de ce plan, soit celles sur lesquelles reposent la majorité des réductions des émissions.

La **lutte contre les changements climatiques** est devenue aujourd'hui un des enjeux prioritaires et incontournables pour les collectivités afin de limiter le réchauffement de la planète et les conséquences sur les populations. Les experts et gouvernements à l'échelle mondiale s'entendent pour agir en ce sens. Candiatic s'engage également à faire partie de la solution en planifiant la réduction des émissions de GES sur son territoire.



Candiac s'engage

En juillet 2019, le conseil s'est engagé à **réduire les émissions de CO₂** sur son territoire d'au moins **40 % d'ici 2030**.

À la suite de l'inventaire, un *Plan de réduction des émissions de GES* a été défini. Celui-ci se décline selon les deux mêmes volets que pour l'inventaire : corporatif et collectif. Pour chacun des volets, la Ville de Candiac a sélectionné des actions phares sur lesquelles s'appuie l'essentiel des réductions des émissions de GES. La mise en œuvre de ces actions doit être mise au premier plan afin d'atteindre les objectifs de réduction.

Actions phares **CORPORATIVES**

Candiac a pour objectif de réduire ses émissions corporatives de 40 % par rapport à l'inventaire de 2018, d'ici 2030. Elle y parviendra en réalisant les actions suivantes. Celles-ci sont déclinées en deux grandes catégories d'action : l'électrification des transports et la transition énergétique des bâtiments municipaux.

% de réduction prévu | Actions phares

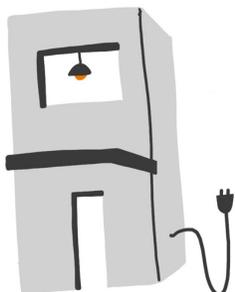


Électrification des transports



- 8 %** | Électrification des véhicules compacts, des camions légers et optimisation de la flotte de véhicules
- 1 %** | Conversion hybride des camions de déneigement

Efficacité énergétique et bâtiments sobres en carbone



- 8 %** | Construction de nouveaux bâtiments sobres en carbone et fonctionnant à 100 % à l'électricité
- 23 %** | Réalisation de projets d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation de combustibles fossiles dans les bâtiments municipaux existants

Actions phares pour la **COLLECTIVITÉ**

Atteindre un objectif de **40 % de réduction des émissions de GES** de la collectivité d'ici 2030 par rapport à 2018 implique la participation de l'ensemble de la société candiacoise, de même que des autres paliers gouvernementaux en plus de la Ville. La **mobilisation de tous** est incontournable à cette transition vers des milieux de vie plus durables et une meilleure résilience de notre territoire.

*C'est par l'engagement de tous
que nous y arriverons!*

À cet effet, la Ville de Candiac déploiera des efforts afin de favoriser et de soutenir la participation des Candiacois à la réduction de leurs émissions de GES. Les baisses d'émissions de GES au niveau collectif doivent émaner de chacun d'entre nous, citoyens et organisations, afin d'atteindre les cibles ambitieuses requises pour adresser la lutte contre les changements climatiques. La collectivité de Candiac (citoyens, institutions, commerces et industries) est donc invitée à prendre part à cette transition afin de décupler les résultats. Voici les grandes catégories d'actions qui seront mises en place :

Actions phares

- Mise en œuvre du *Plan de mobilité active et durable intégré (PMADi)*
- Mise en place de mesures d'encouragement à l'efficacité énergétique et à la réduction de consommation d'énergies fossiles
- Limiter la consommation de combustibles fossiles dans les nouvelles constructions résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles en proscrivant leur utilisation comme source principale de chauffage
- Campagne de mobilisation de la communauté Candiacoise



Citoyens et entreprises, quel est votre engagement?

*La Ville s'engage, et vous?
Quel est votre engagement?*

PASSEZ À L'ACTION VOUS AUSSI!

- Privilégiez les transports actifs et les transports en commun pour vos déplacements.
- Améliorez l'efficacité énergétique de votre habitation ou de votre entreprise.
- Remplacez votre système de chauffage au mazout par un à l'électricité.
- Achetez local.
- Choisissez un véhicule à faible consommation d'essence ou électrique.
- Réduisez à la source et réemployez.





PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2022-2030

Réalisation

Ville de Candiac

Édition et conception graphique

Service des communications et relations
avec le citoyen

Révision

Stéphanie de Bollivier

Illustrations

Lucie Le Touze

Candiac souhaite assurer la prise en compte des changements climatiques, de l'innovation et du développement durable dans l'ensemble de ses activités afin de créer une collectivité durable, résiliente et innovante.

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale des publications numériques, la Ville s'est inspirée des principes de sobriété numérique.

L'information contenue dans cette publication était exacte au moment de sa conception.

Sous réserve de modifications.

Janvier 2022

candiac.ca

Adoptée le 24 janvier 2022

Résolution # 22-01-06